

# GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELLS



Produits et services  
**TARIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018**



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change



Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant ou agriculteur : cette brochure vous est particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires.

Certains de nos frais et commissions ne sont pas soumis à la TVA. Ceux qui le sont partiellement (cas des offres groupées de services) ou totalement, sont exprimés hors taxes (HT) ; la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération sera ajoutée à ce montant.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires BNP Paribas est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.



Professions libérales  
de santé



Commerçants



Professions libérales  
réglementées



Artisans



Agriculteurs /  
Viticulteurs



Associations

# SOMMAIRE

04	<b>1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	15	<b>7. IRREGULARITES ET INCIDENTS</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Ouverture, transformation, clôture</li><li>➔ Relevés de compte</li><li>➔ Tenue de compte</li><li>➔ Services en agence</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Commission d'intervention</li><li>➔ Opérations particulières</li><li>➔ Incidents de paiement</li><li>➔ Incidents d'encaissement</li></ul>
05	<b>2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	17	<b>8. FINANCEMENTS ET CREDITS</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Esprit Libre Pro</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Financement court terme</li><li>➔ Financement moyen/long terme</li><li>➔ Gestion des dossiers de financement</li></ul>
06	<b>3. BANQUE À DISTANCE</b>	20	<b>9. EPARGNE ET PLACEMENTS</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Mobile</li><li>➔ Internet</li><li>➔ Solution de gestion et de communication</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Le placement des excédents de trésorerie</li><li>➔ Les opérations de Bourse</li><li>➔ La conservation du portefeuille titres et les autres services</li><li>➔ La constitution d'un capital</li><li>➔ La préparation de la retraite</li></ul>
07	<b>4. MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT</b>	24	<b>10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Espèces</li><li>➔ Chèques</li><li>➔ Carte bancaire : paiements</li><li>➔ Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business ou Visa Plus</li><li>➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)</li><li>➔ Effets de commerce</li><li>➔ Virements</li><li>➔ Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA</li><li>➔ La protection des moyens de paiement</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>➔ La protection de l'entreprise et des dirigeants</li></ul>
13	<b>5. REMISES DOCUMENTAIRES</b>	25	<b>11. RESOUDRE UN LITIGE</b>
14	<b>6. CREDITS DOCUMENTAIRES</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>➔ En premier recours</li><li>➔ En dernier recours amiable</li></ul>

# 1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

## → Ouverture, transformation, clôture

- **Ouverture de compte**..... GRATUIT
  - **Transfert du compte vers une autre agence BNP Paribas Réunion**..... GRATUIT
  - **Clôture de compte**..... GRATUIT
  - **Services bancaires de base** ..... GRATUIT
- (fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier)

## → Relevés de compte

- **Relevé de compte de chèques Décadaires**..... GRATUIT
- **Echelle d'intérêts**
  - Edition de relevé à la demande. Par échelle et par compte..... 27,00 €

## → Tenue de compte

- **Frais de gestion de compte (compte en euros)**..... Minimum 55,00 €  
par compte et par trimestre
- **Commission de mouvement (ou de compte)** (perçu trimestriellement)  
calculée sur les mouvements débiteurs non exonérés..... Minimum 0,05 %
- **Commission de découvert (perçue trimestriellement)** ..... 0,08 %/mois  
Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois  
(limitée aux 2/3 des intérêts débiteurs)
- **Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable**..... 90€/an  
Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier  
(situation juridique, fiscale et comptable) au titre de nos obligations légales.
- **Frais pour compte inactif**..... 27,65€/an  
(cf. article L 312-19 du Code Monétaire et Financier à concurrence du solde disponible sur le compte)

## → Services en agence

- **Fournitures d'attestations diverses**..... 37,79 €
- **Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés** ..... 140,00 €
- **Frais de recherche de documents ou d'informations**
  - de moins d'un an..... 17,05 €
  - de plus d'un an..... 34,10 €
- **Location de coffre-fort**
  - Petits compartiments (<35 dm<sup>3</sup>) ..... 87,56 €
  - Moyens compartiments (entre 35 et 70 dm<sup>3</sup>) ..... 165,90 €
  - Grands compartiments (>70 dm<sup>3</sup>)..... 276,50 €
- **Photocopie (l'unité)**..... 1,71 €
- **Changement d'adresse**..... GRATUIT

## 2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICE

### ➔ Esprit Libre Pro

► Vous voulez profiter d'un tarif préférentiel sur des produits et services essentiels à la gestion de votre quotidien

L'offre **Esprit Libre Pro** vous permet de regrouper en un abonnement mensuel unique tous les services bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien. Elle vous permet de réaliser des économies par rapport à une souscription de produits et services à l'unité.

L'offre **Esprit Libre Pro** regroupe les produits et services bancaires suivants :

Tenue de compte	Frais de gestion Facilité de caisse
Assurance Moyens de paiements	Bnp Sécurité Pro
Banque à distance	Bnp Net Professionnels
Moyens de paiement	Carte Visa Business
	Carte Visa Plus

• **Offre Esprit Libre Pro** ..... à partir de 27,70 € HT / mois

• **Des services optionnels peuvent se rajouter à la formule Esprit libre Pro, les tarifs indiqués ci-dessous se rajoutent alors à l'offre.**

- Option** {
- Choix d'une 2<sup>ème</sup> carte de gamme équivalente ou inférieure (carte Visa Plus, carte Visa Business) ..... à partir de 1,08 € HT / mois
  - Offres SMS ..... à partir de 1,71 € HT / mois
  - Une facilité de caisse (sous condition d'acceptation par BNP Paribas) ..... à partir de 5,25 € HT / mois

**Votre conseiller se tient à votre disposition pour personnaliser votre formule Esprit Libre Pro en fonction de vos besoins**

## 3. BANQUE A DISTANCE

### → Mobile

► Vous souhaitez être alerté instantanément des évènements relatifs à l'évolution de votre compte, le service SMS Pro permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte », ainsi que l'historique de vos dernières opérations.

- **Offre Professionnelle 1** ..... 1,90 €/mois  
(Réception hebdomadaire du solde + 3 dernières opérations)
- **Offre Professionnelle 2** ..... 2,85 €/mois  
(Réception bi-hebdomadaire du solde + 3 dernières opérations)
- **Offre Professionnelle 3** ..... 4,61 €/mois  
(Réception quotidienne du solde + 3 dernières opérations)
- **Offre Alertes** ..... 1,84 €/mois  
(3 SMS par mois max)
- **Offre Envoi à la demande** ..... 0,57 €/sms  
(hors coût de l'opérateur), envoyez « BNPP» au 2677
  
- **Allosolde**  
Par appel (coût de communication France Télécom) ..... 0,11 €/min

### → Internet

► Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements.

- **BNP NET Professionnels** est accessible :
- sur internet : [bnpparibas.re](http://bnpparibas.re) <sup>(1)</sup> ..... 12,50 €/mois

### → Solution de gestion et de communication

- **Souscription authentification forte** ..... selon devis
- **Abonnement mensuel à EBICS** ..... à partir de 56,00 €
- **Progiciel de Communication** ..... selon devis
- **Certificat électroniques Logiciel 3SKEY Swift**  
Cotisation annuelle (par certificat) ..... 92,00 €

## 4. MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

### → Espèces

- **Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la Banque**  
Date de valeur appliquée : le jour même du retrait ..... **GRATUIT**
- **Dépôts Espèces**  
Date de valeur appliquée : le jour ouvré de la remise ..... **GRATUIT**
  - Dépôts via les automates ..... **GRATUIT**
  - Carte de dépôt automatique **assujetti à la TVA** ..... 20,00 €
- **Vente de kit de monnaies**
  - kit de 100 € ..... 3,24 €
  - kit de 200 € ..... 2,71 €

### → Chèques

- **Mise à disposition en agence** ..... **GRATUIT**
  - **Mise à disposition dans une autre agence** ..... 6,67 €
  - **Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé (frais de port inclus)** ..... 11,20 €
  - **Frais d'envoi de chéquier à domicile par courrier simple** ..... **GRATUIT**
  - **Chèque de banque** ..... 9,90 €/chèque de banque
  - **Commande ou Renouvellement de chéquier** ..... **GRATUIT**
  - **Paieement par chèque** ..... **GRATUIT**
- Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation
- **Remise de chèque en euros sur la France** ..... **GRATUIT**  
Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré <sup>(1)</sup>
  - **Opposition sur chèque à ordre, à votre agence** ..... 14,29 €/opération
  - **Opposition sur chéquier, à votre agence** ..... 38,53 €/opération
  - **Destruction du chéquier mis à disposition à l'agence et non réclamé au-delà de 30 jours** ..... 5,30 €
  - **Remise de chèque non renseignée ou mal ajustée** ..... 8,70 €

► Vous effectuez un règlement par chèque en faveur de l'étranger - **IMPORT**

- **Emission de chèque** ..... 0,20% (min. 27,00 €)
- **Paieement de chèques**  
Chèques payables à nos caisses ..... 1,50% (min. 45,00 €)

Date de valeur pour les opérations sans change : date d'exécution de l'opération (J-1)

Date de valeur pour les opérations avec change : date d'exécution de l'opération (J-1)

(1) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

► Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger - **EXPORT**

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
<b>Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré</b> <sup>(1)</sup>	0,50 %	27,00 €	99,00 €
<b>Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré</b> <sup>(1)</sup>	0,50 %	27,00 €	99,00 €



Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire (J+1 calendaire)

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

## ➔ Carte bancaire : paiements

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La Carte Visa Business BNP Paribas vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en France et à l'étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Visa Business 	Visa Plus 
<b>Cotisation annuelle</b> (- 50 % sur la 2de carte)	57 €	28 €
<b>Plafond de paiement</b> sur 30 jours consécutifs	Jusqu'à 9 150 €	NC
<b>Paiements :</b> > en France et dans la zone euro	<b>GRATUIT</b>	NC
> dans d'autres pays <sup>(1)</sup>	2,90 % + 0,80 € / opération	NC
<b>Plafond de retrait</b> sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 1 610 €	Jusqu'à 1 500 €
<b>Retraits en France et dans la zone euro :</b> > Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	0,95 € / retrait, au-delà de 4 retraits / mois <sup>(2)</sup>	0,95 € / retrait
<b>Retraits dans d'autres pays <sup>(1)</sup> :</b> > Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	2,90 % + 3 € / retrait	2,90 % + 3 € / retrait

### **i** BON À SAVOIR :

**Les retraits aux distributeurs automatiques du groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont GRATUITS en France et à l'étranger. Retrouvez les pays et banques partenaires sur [mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger](http://mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger)**

(1) La conversion en euros est effectuée par le Centre International VISA à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau visa, majorées de la commission indiquée ci-dessus. (2) Sans frais pour les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) et des banques partenaires du réseau Global Alliance dont la liste est disponible sur [www.mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger](http://www.mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger)



## → Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business ou Visa Plus

- Réédition du code secret .....7,83 € / opération
- Mise en opposition ..... GRATUIT
- Envoi d'une carte en courrier simple ..... GRATUIT
- Envoi d'une carte à domicile en courrier recommandé (frais de port inclus)..... 12,16 €
- Mise à disposition d'une carte dans une autre agence ..... 7,24 €
- Modification du plafond de paiement ou de retrait ..... GRATUIT
- Contestation client d'une opération, non justifiée ..... 41,47 € / opération
- Réfection pour motif autre que vol ou perte .....11,61€ / opération
- Frais de capture de carte hors distributeurs BNP Paribas ..... 13,82 €

## Carte bancaire : encaissements (Monétique)

- ► Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un Contrat monétique. La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- la vente de proximité ou à distance;
- le type de cartes (françaises, étrangères, commerciales);
- le montant moyen par facture.

- **Commission monétique : Terminal de Paiement Electronique**  
(par opération).....standard : taux 1,20%  
minimum 0,05€

## Effets de commerce

- ► Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce

Date de valeur appliquée : J-1

- **Par échéance avisée** ..... GRATUIT
- **Par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement** ..... 25,40 €

- Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement

Date de valeur : J date de traitement de l'opération

- **Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission :**  
Remise validée par votre agence
- frais par remise ..... GRATUIT
- par effet .....0,54 € /effet

• **Remise validée via les services télématiques**

- Frais par remise .....	GRATUIT
- En + par effet .....	0,54 € /effet

• **Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :**

- Frais par remise .....	9,00 € /remise
- Frais par effet .....	4,40 € /effet
- Frais unitaire de remise à l'escompte .....	70,00 € (frais unitaire perçu sur chaque remise à l'escompte, hors ligne d'autorisation)
- Présentation à l'acceptation .....	20,40 €
- Avis de sort, réclamation, prorogation (majoration de taux de 1,50%), changement de domiciliation .....	20,30 € /effet

➔ **Virements**

**i BON À SAVOIR :**

**Virement SEPA : tous les virements tiers en euros dans la zone SEPA.<sup>(2)</sup>**

▶ Vous émettez un virement SEPA<sup>(2)</sup>

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

• **Ordre de virement ordinaire**

- Émis par Internet avec BNP Net Professionnels <sup>(3)</sup> .....	GRATUIT
- Émis sur support papier .....	3,18 € /virement

• **Remise de virement ordinaire par télétransmission :**

Remise validée par votre agence

- Frais par remise .....	GRATUIT
- Frais par virement ordinaire <sup>(4)</sup> .....	GRATUIT

Remise validée via les services télématiques

- Frais par remise .....	GRATUIT
- Frais par virement ordinaire <sup>(4)</sup> .....	GRATUIT

• **Remise de virement ordinaire, sur support papier :**

- Par virement ordinaire .....	3,18 €/virement
--------------------------------	-----------------

• **Virement permanent<sup>(4)</sup>**

- Frais d'échéance .....	1,47 €/virement
--------------------------	-----------------

• **Virement de trésorerie**

- Par télétransmission .....	GRATUIT
- Sur support papier .....	GRATUIT

► Vous recevez un virement SEPA <sup>(2)</sup>

Date de valeur appliquée :

- Date de règlement de l'opération

- En valeur compensée par une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)

• **Commissions d'encaissement**, hors éventuelle commission de change

- Virement ordinaire SEPA ..... GRATUIT

► Vous émettez un virement non SEPA

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date de l'opération

• **Ordre de virement émis par Internet avec BNP Net Professionnels<sup>(3)</sup> ou télétransmis<sup>(4)</sup>:**

- Virement en euros ..... GRATUIT

- Autres ..... 8,90 € /virement

• **Commissions additionnelles pour les virements internationaux :**

- Frais pour virements urgents ..... 8,90 €

• **Commission de change (à ajouter s'il y a lieu) :**

- Commission de change pour un virement émis sur support papier ..... 0,25% du montant avec un minimum de 20,00 €

► Vous recevez un virement INTERNATIONAL

Date de valeur appliquée :

Opération en euros ou en devises ..... Date de règlement de l'opération

Opération hors devise de l'E.E.E. .... Jour de l'opération

• **Commission d'encaissement** (hors commission de change) <sup>(1)</sup> ..... 20,00 €

• **Commission de change, à la charge du bénéficiaire, à ajouter (s'il y a lieu)**

- Commission fixe de ..... 0,25% du montant avec un minimum de 20,00 €

(1) Hors éventuelle commission de change et hors frais éventuels du correspondant. (2) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 28 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède), plus 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse), Monaco et Saint-Marin. (3) : Dans la limite de 15 000 €/jour. Seuls les virements en euros, sont disponibles sur bnpparibas.re. (4) Hors éventuelle commission de change (5) Exclusivement entre comptes en euros, détenus en France et à Monaco.

## ➔ Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

► Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

- **Avis de prélèvement ou TIP reçu autre que établissements financiers** ..... GRATUIT
- **Avis de prélèvement sur établissements financiers** ..... 1,57€  
Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération
- **Opposition sur prélèvement**
  - Effectuée à votre agence ..... 11,80 € /opération
  - lettre d'opposition sur tous les prélèvements ..... 33,18€
- **Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B)** ..... GRATUIT

► Les prélèvements SEPA au crédit de votre compte

- **Prélèvements SEPA**  
Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire
- **Prélèvements au crédit de votre compte, par télétransmission**  
Date de valeur appliquée : date d'opération
  - Par prélèvement ..... 0,68 € /prélèvement

## ➔ La protection des moyens de paiement

► Vous voulez vous protéger en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, papiers et clés de vos locaux

**BNP Paribas Sécurité Pro** est une solution d'assurance et d'assistance en cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire ou du chéquier BNP Paribas, de vos papiers officiels, et des clés de vos locaux professionnels. Le vol d'espèces par agression dans les 48 heures suivant le retrait dans un distributeur automatique « CB » avec une carte bancaire BNP Paribas ou le vol par agression des fonds lors de leur transport entre votre lieu de travail et l'agence BNP Paribas est également couvert.

- **BNP Paribas Sécurité Pro** ..... 37,56 € TTC /an

## 5. REMISES DOCUMENTAIRES

### Remises documentaires Import

#### Remises de banque

Encaissement Banque.....	0,20%
- minimum de .....	42,90 €
- maximum de .....	1 260,00 €
Acceptation (par effet).....	42,50 €

#### Remises de particulier

Encaissement Banque.....	0,50%
- minimum de .....	37,00 €
- maximum de .....	525,00 €
Acceptation.....	37,00 €

<b>Acceptation et retour effet :</b> .....	0,15%
- minimum de .....	37,00 €

<b>Remises domiciliées chez confrères (forfait)</b> .....	39,00 €
---	---------

### Remises documentaires Export

<b>A vue :</b> .....	0,25%
- minimum de .....	42,90 €
- maximum de .....	1 260,00 €

<b>A échéance :</b> .....	0,25%
- minimum de .....	42,90 €
- maximum de .....	1 260,00 €

<b>Acceptation fixe</b> .....	25,00 €
Demande de sort (1 <sup>ère</sup> demande).....	56,50 €
	+8,60€(à chaque relance)

#### Frais d'envoi de courrier express :

Europe	} selon destination + TVA
Afrique/Océan Indien	
Autres pays	

#### Demande de sort ou interventions diverses

Commission/ opération (forfait +1swift par relance).....	55,50 €
--	---------

### Remises en souffrance

<b>Remises de banque</b> .....	0,20%
- minimum de .....	36,00 €
- maximum de .....	57,00 €

<b>Remises de particulier</b> .....	0,50%
- minimum de .....	36,00 €
- maximum de .....	57,00 €

### Autres commissions pour les remises IMPORT et EXPORT

Commission par intervention (divers-réclamé-prorogation).....	35,00 €
Retour d'impayés	
- sans protêt.....	44,00 €
- avec protêt.....	65,00 €
Prorogation.....	33,00 €

## 6. CREDITS DOCUMENTAIRES

Commission de change uniquement les crédits documentaires en devises .....	0,25%
	minimum 20,00 €
Prorogation par trimestre : .....	0,25%
	minimum 118,00€

### Crédits documentaires IMPORT

- ouverture/ trimestre +SWIFT 8,90€.....	0,25%
	minimum 118,00 €
- modification + SWIFT 8,90€.....	100,00 €
- acceptation par mois indivisible .....	1,12%
	minimum 77,00 €
- paiement .....	0,25%
minimum + frais du correspondant .....	minimum 62,50 €

### Crédit documentaire EXPORT

Commission de transmission de lettre de crédit commercial .....	100,00 €
Commission de notification sans confirmation .....	0,10% flat
pas de maximum .....	minimum 99,70 €
Commission de confirmation/ trimestre .....	variable selon pays
Commission de paiement (sur chaque paiement) .....	0,20%
pas de maximum .....	minimum sur le banquier ouvreur 132,00 €
Commission de modification sur le banquier ouvreur .....	105,00 €
	(sans TVA)
Commission pour documents irréguliers .....	105,00 €
Frais d'envoi de courrier express .....	selon destination

<b>Lettre de garantie/ Bon à livrer/ caution absence de docs</b> .....	2,50% l'an
	minimum 70,00 €

### SBLC (Standby Letter of Credit)

Dossier .....	105,00 €
Commissions .....	2,50% l'an
	minimum 360,00 €/an

## 7. IRREGULARITES ET INCIDENTS

### → Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...)

- **Frais de commission d'intervention** ..... 8,00 € / opération  
avec un plafond de 10 opérations mois

### → Opérations particulières

#### • Commission de débit

- Par opération en dépassement de l'autorisation..... 8,94 €/ par opération /  
maximum par jour 26,80 €

#### • Traitement des incidents

- Frais par avis à tiers détenteur ..... 105,07 € HT
- Frais par opposition à tiers détenteur ..... 105,07 € HT
- Frais par saisie-attribution..... 105,07 € HT
- Frais par opposition administrative ..... 10 % du montant dû au Trésor,  
plafonné à 105,07 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur  
non autorisé (1re lettre sans frais) ..... 40,56 €
- Lettre de clôture juridique ..... 85,00 €
- Frais pour courrier non délivré ..... 17,74 € avec un maximum de 30 €/an

#### • Compte de prêts irréguliers

- Annulation d'amortissement..... 35,00 €
- Relance d'échéance impayée..... 55,00 €
- Montage d'un plan d'amortissement..... 110,00 €

### → Incidents de paiement

#### • Sur chèque émis

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision..... 12,53 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
  - Chèque ≤ 50 € ..... 30 € /chèque émis sans provision
  - Chèque > 50 € ..... 50 € /chèque émis sans provision

Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et la déclaration à la Banque de France pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

(1) Si le montant du prélèvement est inférieur à 20 €, les frais sont à la hauteur du montant du prélèvement.

(2) Si le montant de l'effet est inférieur à 20 € les frais sont à la hauteur du montant de l'effet.

• **Sur carte Visa Business**

- Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait ..... 56,96 €

• **Sur prélèvement**

- Prélèvement rejeté pour défaut ou insuffisance de provision ..... montant du prélèvement dans la limite de 20,00 € /impayé<sup>(1)</sup>

• **Sur virement**

- Rejet de virement pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos ..... **GRATUIT**

• **Sur effet de commerce domicilié**

- Effet rejeté pour défaut ou insuffisance de provision ..... 20,00 € /effet<sup>(2)</sup>

➔ **Incidents d'encaissement**

• **Sur chèque remis revenu impayé**

Pour le motif « sans provision » ..... **GRATUIT**

Pour les autres motifs ..... 17,14 € /impayé

Demande de certificat de non paiement auprès d'un autre établissement ..... 41,20 €

Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale

• **Effets de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé**

(hors frais de protêt éventuels)

- Information télétransmise ..... 17,00 € /impayé

- Information transmise sur support papier ..... 17,00 € /impayé

Date de valeur appliquée : veille calendrier de la date de disponibilité pour BNP Paribas

• **Prélèvement SEPA remis et revenu impayé** ..... 8,50 € /impayé

Date de valeur appliquée : date de règlement de rejet



## 8. FINANCEMENTS ET CREDITS

### → **Financement court terme**

- ▶ Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

La **Facilité de caisse** est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée, accordée quelques jours par mois, pour pallier vos besoins de trésorerie dus aux décalages entre les dépenses et les recettes.

#### **Frais de dossier**

À l'ouverture et au renouvellement de la ligne..... 1 % du montant de la facilité de caisse – minimum 150 €

- ▶ Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

Le **Découvert personnalisé** est une autorisation de débit en compte qui vous permet de financer vos besoins de trésorerie supérieurs à 1 mois, dus aux décalages entre les décaissements et les encaissements prévus.

Vous pouvez utiliser votre Découvert à votre gré, partiellement ou totalement en fonction de vos besoins, dans la limite du montant maximum autorisé, et sur la durée fixée contractuellement.

#### **Frais de dossier**

À l'ouverture et au renouvellement de la ligne..... 1 % du montant de la facilité de caisse – minimum 150 €

- ▶ Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'**Escompte** est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients. Vous êtes crédité du montant de vos effets dès leur remise.

#### **Frais de dossier**

À l'ouverture et au renouvellement de la ligne..... 1 % du montant de la facilité de caisse – minimum 150 €

- ▶ Vous souhaitez financer votre poste client

L'**Affacturage** est une solution d'accompagnement globale pour améliorer votre gestion quotidienne intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité clients, relance et recouvrement.

**i BON À SAVOIR :** forfaits évolutifs adaptés à la croissance de votre activité. Un chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous proposer la solution qui répond à votre besoin.

• **Avance sur factures ou avance Loi Dailly :**

- convention cadre .....	89,00 €
- par mobilisation /bordereau .....	23,00 €
Minimum/trimestre .....	130,00 €
Maximum/trimestre.....	290,00 €
- par notification	
frais de notification + acceptation.....	69,00 €
par lettre de relance (sans frais recommandés).....	19,00 €

## ➔ **Financement moyen/long terme**

► Vous avez besoin d'une enveloppe de crédit disponible à tout moment

Le **Crédit Réserve (crédit Silo)** est une enveloppe de crédit disponible à tout moment pour vos investissements professionnels courants <sup>(1)</sup> (achat de matériel, véhicules, travaux...). Vous réglez directement vos fournisseurs et BNP Paribas crédite votre compte sur simple présentation de vos factures.

**Principales caractéristiques du Crédit Réserve (ou crédit Silo) :**

- Montant de l'enveloppe .....	de 5 000 à 75 000 €
- Taux : indexé sur l'EURIBOR <sup>(2)</sup> .....	taux moyen mensuel 12 mois
- Durée de l'utilisation.....	2 ans
- Durée d'amortissement.....	3 ans

**👍 LES + :** - Vous ne réglez les intérêts que sur les sommes utilisées  
- Remboursement anticipé sans pénalité

► Vous avez besoin de financer la création ou la reprise d'une entreprise

Nos solutions de crédits à moyen terme amortissable répondent à tous vos besoins. Elles sont destinées à financer l'ensemble de vos investissements nécessaires au démarrage d'activité : matériel, actifs incorporels tels que le droit au bail ou les licences, et les besoins immatériels dans la limite de 20 % du montant du prêt pour ces derniers.

Elles vous permettent également de financer tous types d'investissements (investissements d'équipement, véhicules professionnels, locaux professionnels, travaux d'aménagement...).

Consultez votre chargé d'affaires pour tous renseignements.

## ➔ Gestion des dossiers de financement

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

- **Frais de gestion :**

- sur renouvellement de facilité de caisse / découvert / escompte .....1 % du montant du crédit  
- minimum 150,00 € /dossier

- **Information annuelle des personnes qui se sont portées caution** ..... 50,50 € /courrier  
- maximum 130,00 €

- **Frais de réaménagement par tranche de prêt, pour un capital restant dû :**

- modification de durée, taux, garantie .....2% du capital restant dû  
maximum 2 155 €

- **Frais de dossier sur crédit d'investissement ou contrat de crédit bail**

- 1 % du montant du crédit ..... - min 155,00 € /dossier
- de 0 jusqu'à 50 000€..... 2% du montant du prêt
- de 50 000€ à 150 000€..... 0.50% du montant du prêt
- plus de 150 000€ ..... 0.25% du montant du prêt
- engagement par signature ..... 92,00 €

► Demande de caution bancaire

- **Frais liées à l'établissement de :**

- Acte simple, sur un imprimé normalisé préétabli ..... 2% avec un minimum de 30,49 € /an
- Acte complexe, au minimum .....1,5% avec un minimum de 30,49 € /an
- Confirmation d'engagement .....taux annuel 1%
- Avenant (modification apportée à l'acte d'origine) ..... 56,00 €
- Mainlevée à votre demande ..... 54,50 €

(1) À l'exclusion des biens immobiliers. (2) Taux de référence interbancaire européen.

## 9. EPARGNE ET PLACEMENTS

### → Le placement des excédents de trésorerie

**i BON À SAVOIR :** une sélection d'OPC (SICAV ou fonds communs de placement) gérée par BNP Paribas Asset Management permet de placer vos excédents de trésorerie selon votre horizon de placement.

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme

• Trois de nos fonds communs de placement répondent à cet objectif :

Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée maximum	Frais de gestion annuels maxi. TTC
---------------------	---------------------------------	-------------------------	------------------------------------

Placement court terme (moins d'un an)

<b>BNP Paribas Dynamique 6 mois</b>	EONIA <sup>(1)</sup>	1 part	0,50%	0,45 %
-------------------------------------	----------------------	--------	-------	--------

Placement moyen/long terme (plus d'un an)

<b>BNP Paribas Sustainable Bond Euro Short Term</b>	EONIA <sup>(1)</sup>	1 millième de part	néant	1 %
<b>BNP Paribas Deposit Moyen Terme Plus</b>	Euribor 3 mois <sup>(2)</sup>	100 000 € pour la 1 <sup>re</sup> souscription	2 %	1,10 %

• Pour les associations, nous vous proposons également :

- Livret A <sup>(3) (4)</sup> ..... 0,75 %

(1) EONIA : taux du marché monétaire au jour le jour. (2) Euribor 3 mois : taux offert sur le marché interbancaire pour des dépôts à terme 3 mois. (3) Taux en vigueur au 01/11/2017. (4) Dans la limite de 76 500 €.

### → Les opérations de Bourse

**i BON À SAVOIR :**

- La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission.
- Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

► Vous passez des ordres sur des valeurs cotées Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

**Ordre de Bourse sur des valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam- Bruxelles**

**Ordre de Bourse sur des valeurs cotées à l'étranger** (Londres, Francfort, Milan, Zurich, Madrid, NYSE, Nasdaq)

### Ordre effectué à l'agence

<b>Frais fixes</b>	3,47 €	14,21 €
<b>Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction</b>	Applicable par tranche : • jusqu'à 8 000 € : 1,13 % • de 8 000 € à 50 000 € : 0,92 %	Europe : 1,25 % Reste du monde : 1,42 %
avec un minimum par ordre pour l'ensemble des frais fixes + commissions de	10,41 € Les conditions et tarifs des transactions supérieures à 50 000 € sont disponibles dans votre agence	34,20 € + frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères calculés lors de la transmission de l'ordre

## → La conservation du portefeuille titres et les autres services

### ► Droit de garde

#### **i** BON À SAVOIR :

les droits de garde sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le Groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

#### • Conditions standard :

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée. Les frais fixes sont calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date.

La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

#### • Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille :

- Jusqu'à 50 000 € .....	0,28 %
- De 50 000 € à 100 000 € .....	0,23 %
- De 100 000 € à 150 000 € .....	0,17 %
- Plus de 150 000 € .....	0,09 %

#### • Commission fixe par ligne de portefeuille :

- Valeurs au porteur .....	4,38 €
- Valeurs nominatives .....	11,06 €
- Valeurs en dépôt à l'étranger (hors Paris, Amsterdam, Bruxelles) .....	12,90 €
- Forfait minimum par compte, quelle que soit la valeur des titres .....	27,19 €

## ► Les autres services

- **Service Plus-values** ..... 69,12 € /an
- **Transferts de titres à la concurrence** (frais fixes par ligne)
  - Titres déposés à Paris, Amsterdam, Bruxelles ..... 5,62 €
  - Titres déposés à l'étranger ..... 37,79 €

## ➔ La constitution d'un capital

### ► Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

**BNP Paribas Multiplacements 2** est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

Le montant minimum du versement initial est de 50 € brut de frais d'entrée. Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4,75 % maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

### ► Vous souhaitez vous constituer une épargne salariale individuelle à moyen terme

Le plan d'épargne d'entreprise **Amplissim PEE** est une offre d'épargne entreprise qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint collaborateur ou associé<sup>(1)</sup>, et à ses salariés<sup>(1)</sup> qui le souhaitent, de se constituer une épargne individuelle à moyen terme avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- **Frais de mise en place du dossier**<sup>(2)</sup> ..... 50,00 €<sup>(3)</sup> prélevés une seule fois à l'ouverture
- **Frais de souscription aux supports financiers (frais d'entrée)**
  - FCPE BNP Paribas Phileis<sup>(4)</sup> ..... 1,25 % maximum sur capitaux versés
  - FCPE Multipar et Multimangers ..... 2 % maximum sur capitaux versés
- **Frais de tenue de compte**<sup>(2)</sup>
  - Forfait global annuel<sup>(3)</sup> ..... 125,00 €
  - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire<sup>(3)</sup> ..... 8,00 €

## ➔ La préparation de la retraite

### ► Vous souhaitez vous constituer un complément de retraite

Le plan d'épargne pour la retraite collectif **Amplissim PERCO (I)** est un dispositif d'épargne entièrement consacré à la retraite qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint collaborateur ou associé<sup>(1)</sup> et à ses salariés<sup>(1)</sup>, de se constituer une épargne en vue de la retraite avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- **Frais de mise en place du dossier** ..... **GRATUIT**
- **Frais de souscription aux supports financiers (frais d'entrée) <sup>(2)</sup>**
  - FCPE BNP Paribas Phileis <sup>(4)</sup> ..... 1,25 % maximum sur capitaux versés
  - FCPE Multipar et Multimangers ..... 2 % maximum sur capitaux versés
  - SICAV BNP Paribas Retraite Responsable <sup>(4)</sup> ..... 2 % maximum sur capitaux versés
- **Frais de tenue de compte <sup>(2)</sup> pour PERCO (I) seul**
  - Forfait global annuel ..... 125,00 € <sup>(3)</sup> /an
  - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire ..... 8,00 € <sup>(3)</sup> /an /bénéficiaire
- **Frais de tenue de compte pour PERCO (I) + PEE**
  - Forfait global annuel ..... 165,00 € <sup>(3)</sup> /an
  - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire ..... 12,00 € <sup>(3)</sup> /an /bénéficiaire

► Vous êtes un professionnel non salarié et souhaitez vous constituer une épargne/retraite

Le **Plan d'Épargne Retraite loi Madelin (PERM)** pour les professions non agricoles est un contrat d'assurance vie dédiés aux professionnels non salariés qui permettent de se constituer une épargne retraite avec une réelle économie d'impôt (les versements sont déductibles chaque année de votre bénéfice imposable, dans la limite d'un plafond légal).

► Vous souhaitez compléter vos revenus de retraite sous forme de rente viagère

Le **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers (PERP)** est un produit réglementé dédié à la retraite qui complète les produits d'épargne traditionnels (contrats d'assurance vie, PEA...). Ce contrat d'assurance vie est destiné à vous procurer, au moment de la retraite, un complément de revenus à vie sous la forme d'une rente viagère.

► Vous souhaitez vous assurer un revenu minimum garanti à vie<sup>(5)</sup>

**BNP Paribas Avenir Retraite** est un contrat d'assurance vie qui vous permet d'investir sur le long terme entre 8 et 40 ans (à déterminer en fonction de votre départ à la retraite). Dès l'adhésion, vous bénéficiez d'un revenu minimum garanti à vie ou un capital garanti à la retraite<sup>(1)</sup>. Le capital investi correspond aux sommes versées sur le fonds diminuées des frais sur versements / arbitrages du contrat d'assurance vie et nettes des éventuels rachats.

Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 3,5 % maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

(1) Sous réserve d'une ancienneté de 3 mois dans l'entreprise pour les salariés. Le dirigeant et son conjoint collaborateur ou associé non salarié ou lié par un PACS, peuvent verser au Plan si la structure emploie et a employé au moins un salarié et au maximum 250, pendant 12 mois sur une période comprenant l'exercice en cours et les deux précédents. (2) À la charge de l'entreprise. (3) TVA en vigueur au moment de la facturation. (4) Pour les PEE et/ou PERCO souscrits depuis le 9 juin 2008. (5) Sous réserve d'avoir respecté le programme de versements (50 € pour le versement initial au minimum et sans minimum pour les versements réguliers) et de n'avoir effectué aucun rachat durant la vie du contrat.

## 10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

### → La protection de l'entreprise et des dirigeants

► Vous souhaitez protéger votre activité professionnelle et votre famille en cas d'imprévu

**CardifGarantie** est une offre de prévoyance qui permet de protéger votre activité professionnelle et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

Elle assure la pérennité de votre activité à la suite d'un événement grave qui touche votre entreprise, vous-même ou l'un de vos collaborateurs « homme clé » et garantit à vous ou votre famille selon le cas le versement d'un capital dans les conditions et limites de garanties définies dans la notice d'information ou d'indemnités pour faire face à ces situations imprévues. Vous choisissez le type de garanties, le montant des prestations adapté à vos besoins, ainsi que la périodicité des cotisations.

#### **i** BON À SAVOIR :

**Votre charge d'affaires BNP Paribas vous proposera la solution adaptée à votre situation, en réalisant avec vous un Diagnostic Protection Professionnel gratuit et personnalisé.**



# 11. RÉSOUDRE UN LITIGE

## ➔ En premier recours

### ▶ L'agence

Le Client peut constater directement son Chargé d'Affaires habituel ou le directeur de son agence, pour lui faire part d'une réclamation au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé) ou par courrier.

### ▶ Le Responsable Réclamation Clients

Si le Client n'a pas reçu de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet [www.bnpparibas.re](http://www.bnpparibas.re) <sup>(1)</sup>. Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas Réunion, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge.

Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum. Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement <sup>(2)</sup>, BNP Paribas Réunion communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

## ➔ En dernier recours amiable

### ▶ Le Médiateur auprès de BNP Paribas

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition :

- soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son agence et par le Responsable Réclamations Clients <sup>(3)</sup> ;
- soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement <sup>(2)</sup>.

Le médiateur auprès de BNP Paribas, pour la Clientèle des Entrepreneurs, est exclusivement réservé aux clients exerçant :

- à titre individuel une activité, commerciale, libérale, artisanale ou agricole ;
- ou sous forme de société employant moins de vingt salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à deux millions d'euros.

(1) Coût de fourniture d'accès à Internet. (2) Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire. (3) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

Le médiateur auprès de BNP Paribas, pour la Clientèle des Entrepreneurs, doit être saisi en français (sous peine d'irrecevabilité) et exclusivement pour les litiges de nature contractuelle portant sur les services ou produits bancaires, financiers, ainsi que tout autre produit distribué par la banque, dont les litiges portant sur la commercialisation des produits d'assurance<sup>(5)</sup>, par voie postale :

**Le Médiateur auprès de BNP Paribas  
Clientèle des Entrepreneurs  
TSA 72001  
92308 Levallois-Perret Cedex**

Le Client peut retrouver la Charte de la médiation sur le site [www.bnpparibas.re](http://www.bnpparibas.re)<sup>(1)</sup>, qui peut être obtenue sur simple demande à l'adresse ci-dessus. La saisine du Médiateur auprès de BNP Paribas vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire à l'égard de BNP Paribas Réunion.

► Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement<sup>(4)</sup> pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du Forex :

- soit par voie postale : Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ;
- soit par voie électronique : [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)<sup>(1)</sup>

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas Réunion à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

► Le Médiateur de l'Assurance

Exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation (sous réserve que le contrat d'assurance prévoit la possibilité de recourir à la médiation) :

- soit par voie postale : Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ;
- soit par voie électronique : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)<sup>(1)</sup>.

(1) Cout de fourniture d'accès à Internet. (2) Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire. (3) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation. (4) Si une convention de coopération est signée entre le Médiateur de l'AMF et le Médiateur auprès de BNP Paribas, les litiges relevant exclusivement du domaine du Médiateur de l'AMF pourront alors être traités, soit par le Médiateur auprès de BNP Paribas, soit par le Médiateur de l'AMF, en fonction du choix du Client. Ce choix étant définitif pour le litige étudié. (5) Sont exclus les litiges qui relèvent de la politique générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le juge et/ou la commission de surendettement.



## Pour plus d'informations, BNP Paribas est à votre disposition :



vosre conseiller



vosre Centre de Relations Clients

**0 820 840 830** Service 0,11 € / min.  
+ prix appel



[www.bnpparibas.re](http://www.bnpparibas.re)



vosre appli « Mes comptes »  
smartphones et tablettes

\* Coût de connexion selon vosre opérateur

Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2018,  
modifiables à tout moment, sous réserve du respect  
d'un délai de préavis de deux mois (articles L 312-1-1-II  
du Code monétaire et financier). Ils sont exprimés TTC.



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change